

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère de l'économie, des finances  
et de la relance

---

**Arrêté du 24 février 2022**

**modifiant l'arrêté du 31 décembre 2018 portant composition du comité technique  
ministériel unique des ministères économiques et financiers**

NOR : ECOP2206436A

**Le ministre de l'économie, des finances et de la relance et la ministre de la  
transformation et de la fonction publiques,**

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans  
les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2018 modifié portant composition du comité technique  
ministériel unique des ministères économiques et financiers ;

Vu le courrier électronique de M. Philippe GRASSET secrétaire général de la fédération  
FO Finances du 19 janvier 2022,

**Arrêtent :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Le b) de l'article 2 de l'arrêté du 31 décembre 2018 susvisé est modifié comme suit, en ce qui  
concerne la fédération des finances Force ouvrière (Confédération générale du travail Force  
ouvrière).

**Article 2**

- *Mme DEFRANCE (Marie-Josée) est nommée représentante suppléante à la place de  
M. COURTOIS (Didier) ;*
- *Mme LAGOUNAERE (Françoise) est nommée représentante suppléante à la place de  
M. AUBURSIN (Laurent).*

### **Article 3**

Le présent arrêté prend effet au 1<sup>er</sup> mars 2022.

### **Article 4**

La secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale.

Fait le 24 février 2022

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,  
Pour le ministre et par délégation :  
La secrétaire générale,

M.-A. BARBAT-LAYANI

La ministre de la transformation et de la fonction publiques,  
Pour la ministre et par délégation :  
La secrétaire générale,

M.-A. BARBAT-LAYANI